

# LE TEMPS

---

alimentation 14:46

## Fruits et légumes: une information pas fraîche

Par ATS

**Dans une étude, les chimistes cantonaux reprochent aux distributeurs de ne pas respecter les règles concernant l'indication de provenance des produits frais vendus dans les commerces. Ces manquements ne sont pas volontaires mais relèvent plutôt de négligences**

Les distributeurs suisses ne respectent souvent pas les règles concernant l'indication de provenance des fruits et légumes. Les chimistes cantonaux dénoncent une information manquante, insuffisante voire carrément fautive dans deux tiers des magasins.

Les chimistes cantonaux de toute la Suisse ont mené pour la première fois une action concertée ce printemps pour vérifier que l'origine des fruits et légumes frais était disponible pour le consommateur et correcte. Ils ont visité plus de 500 magasins, dont 100 Migros et 100 Coop, et contrôlé 7000 produits.

Et «les résultats sont mauvais», écrivent-ils dans un communiqué. Des erreurs ont été constatées dans 65% des commerces inspectés. Plus de 1100 produits n'étaient pas satisfaisants. Selon la loi, l'étiquette des produits préemballés doit contenir une indication sur la provenance. Pour les produits en vrac, cette information doit être affichée ou disponible auprès du personnel.

Or, l'origine des fruits et légumes était fautive dans 496 cas. L'indication du pays de production manquait ou était inconnue pour 195 produits tandis que dans 96 cas elle était inscrite de manière trop vague et insuffisante. Les inspecteurs n'ont pas pu vérifier les allégations des commerçants pour 333 produits car la traçabilité n'était pas assurée.

### Laxisme ou erreurs du personnel

Les erreurs sont parfois vraiment flagrantes. «Nous avons par exemple observé des fruits portant une étiquette espagnole, mais rangés dans les caisses d'une entreprise italienne», raconte le chimiste cantonal de Berne et président de l'Association des chimistes cantonaux, Otmar Deflorin.

Selon les inspecteurs, les manquements constatés n'ont pas paru volontaires. Ils sont plutôt le résultat de laxisme ou d'erreurs commises par le personnel. «La traçabilité est souvent assurée jusque dans les grandes centrales de distribution, mais disparaît lors de l'arrivée des articles dans les succursales et leur mise en rayon», expliquent les chimistes cantonaux.

Souvent les commerces ne suivent pas les procédures, poursuivent-ils. Pour une même enseigne, les contrôleurs ont d'ailleurs noté de grandes différences entre les succursales. Au final, aucune enseigne ne s'est révélée particulièrement mauvaise élève, ajoute Otmar Deflorin. Et dans l'ensemble, les erreurs sont réparties de manière homogène dans tout le pays.

### Avertissements ou amendes

Les chimistes cantonaux ont pris des mesures contre les magasins fautifs. «En général, nous avons exigé qu'ils soient plus attentifs et règlent le problème. Parfois en demandant explicitement une

meilleure formation du personnel», indique Patrick Egger, chimiste cantonal de Genève. Dans les cas graves, les chimistes cantonaux ont distribué des avertissements et dans certains cas de récidive, des amendes.

Les commerces qui posent problème seront gardés à l'oeil. «Nous allons retourner dans les magasins pour vérifier que l'amélioration demandée a bien eu lieu», ajoute Patrick Egger. Les chimistes cantonaux mèneront par ailleurs des discussions avec les grandes enseignes.

Migros et Coop ont indiqué être conscientes du problème. Les données incorrectes sont «embêtantes car quelques clients ne veulent pas acheter des produits de certaines régions», a déclaré le porte-parole de Migros, Urs Peter Naef. Mais il n'est presque pas possible d'éviter toutes les erreurs, estime Migros.

Les rayons doivent être remplis très souvent, ce qui peut entraîner des fautes, justifie de son côté la porte-parole de Coop, Denise Stadler. Les deux géants de la distribution soulignent qu'ils continuent leurs efforts pour que la situation s'améliore.

**LE TEMPS** © 2009 **Le Temps SA**